

Les subsides

M. Hees: Monsieur le président, en ce qui concerne le rappel au Règlement du ministre, notre Règlement autorise chaque député à parler pendant quinze minutes. Ce temps peut être utilisé soit pour poser des questions et obtenir des réponses soit pour prononcer un discours. J'ai utilisé mon temps de parole à faire une allocution parce que j'avais des idées très valables à exposer au ministre. Selon moi, monsieur le président, la procédure logique serait, si le ministre veut donner son avis, comme dans tout autre débat, sur les idées exposées par des députés de ce côté-ci, qu'il le fasse en utilisant l'une des périodes de quinze minutes allouées au parti ministériel, au moment de son choix; nous considérerons alors qu'il a utilisé son temps de parole. Si je comprends bien, l'opposition officielle aura droit en tout à environ quatre périodes, le parti libéral également et les autres partis à une ou deux périodes. Si le ministre veut prendre les quinze minutes allouées à l'un de ses députés, il ne tient qu'à lui.

M. Gillespie: Que ceci soit bien clair, monsieur le président. Il s'agit des prévisions budgétaires de mon ministère. La Chambre m'a demandé de les défendre et de répondre aux différentes questions soulevées par les députés. Le député de Prince Edward-Hastings a proposé un amendement. Il me serait tout à fait impossible de répondre à toutes les questions qui seront posées pendant le débat de cet après-midi si je n'ai que quinze minutes à la fin de la journée. Je demande l'indulgence du comité pour pouvoir répondre brièvement à toutes les interventions. Je crois que c'est l'usage de la Chambre et qu'on devrait m'accorder la parole à cette fin lorsque j'interviens après un discours comme celui du député de Prince Edward-Hastings.

M. Hees: J'invoque le Règlement, la procédure que nous suivons a été établie...

Le président: A l'ordre. Peut-être devrions-nous entendre maintenant l'avis du député de Winnipeg-Nord-Centre; je reviendrai au député de Prince Edward-Hastings.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur le président, au lieu de passer une forte partie de l'après-midi à discuter d'un point du Règlement, pourquoi n'adopterions-nous pas la procédure suggérée par le président du Conseil privé, et qui semble avoir l'assentiment de la Chambre, à savoir que chaque député puisse parler pendant 15 minutes. Le ministre peut bien affirmer que ce sont là ses prévisions, mais aujourd'hui est un jour réservé à l'opposition.

[Français]

M. Fortin: Monsieur le président, j'invoque le Règlement.

Le président: L'honorable député de Lotbinière invoque le Règlement.

M. Fortin: Monsieur le président, je partage entièrement l'opinion de l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), et je ne vois pas pourquoi nous adopterions aujourd'hui une procédure différente de celle qui a été adoptée en vertu des procédures elles-mêmes.

[M. Gillespie.]

[Traduction]

Le président: Nous en sommes arrivés à un accord. Si le ministre veut prendre la parole dès maintenant, il devra épuiser ses 15 minutes. S'il veut prendre la parole une seconde fois, il ne pourra le faire qu'une fois que les autres ministériels auront parlé ou dès qu'aucun autre ministériel n'exprimera le désir de parler. Voilà qui est tout à fait conforme à l'accord intervenu à l'occasion du débat sur les prévisions des transports. En tout cas, le ministre devrait, à mon avis, en faire l'essai, et peut-être sera-t-il en mesure d'invoquer le Règlement plus tard, puisque nous perdons actuellement beaucoup de temps précieux. Le ministre ne peut actuellement prendre la parole sans que ce ne soit pour les 15 minutes qui lui sont allouées. Il pourrait le faire s'il y avait consentement unanime, ce qui n'est pas le cas.

[Français]

M. Olivier: Monsieur le président, j'invoque le Règlement.

Le président: A l'ordre. Avant de donner la parole à l'honorable député qui invoque le Règlement, je voudrais lire la proposition qui a été présentée par l'honorable député de Prince Edward-Hastings (M. Hees).

[Traduction]

Le député de Prince Edward-Hastings propose:

Que le crédit 1 du ministère de l'Industrie et du Commerce soit réduit de \$67,157,000 à \$67,137,000.

M. Gillespie: Monsieur le président, je n'ai pas l'intention de prolonger la discussion sur cette question de procédure. Je veux seulement dire que mon intention n'était pas d'empêcher le ministre de poser une question ou de répondre très brièvement. Deuxièmement, au sujet du rappel au règlement, je voudrais dire que le député de Prince Edward-Hastings n'est pas sans savoir que je suis l'hôte actuellement d'une importante et imposante délégation soviétique à Ottawa et que nous sommes en pleine réunion d'une commission mixte. J'ai dû quitter cette réunion. Et cet après-midi, je vais devoir m'absenter vers 4 heures mais pour revenir vers 5 heures. Ce que je veux dire, en somme, c'est que le député de Prince Edward-Hastings le savait pertinemment...

M. Hees: C'est vrai.

M. Gillespie: ... et qu'il me semble qu'on a sérieusement circonscrit mes droits, en tant que ministre, de défendre mon ministère.

Le président: A l'ordre! Le ministre ne peut s'en prendre qu'à lui-même car il a été l'un des artisans de l'accord qui est intervenu.

[Français]

M. Olivier: Monsieur le président, j'invoque le Règlement.

Le président: L'honorable député de Longueuil invoque le Règlement.

M. Olivier: Monsieur le président, je n'admets pas du tout le principe qu'on puisse transférer les 15 minutes à des députés ministériels ou autres. Personne à la Chambre n'a l'autorité de transférer le temps qui appartient à chaque député, et je n'accepte absolument pas cette procédure.